



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5512>

Libérons Mumia ! - Infos mars 2017

- Pour comprendre - Témoignages -



Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

MUMIA NE BENEFICIE TOUJOURS PAS DU TRAITEMENT CONTRE SON HEPATITE

Le juge fédéral qui a fait injonction à l'administration pénitentiaire de le soigner n'a toujours pas réagi officiellement face au refus de cette dernière de respecter sa décision. S'agissant d'un traitement contre une très grave maladie, chaque semaine qui passe pourrait l'exposer un peu plus à la pire des issues.

Que l'Etat de Pennsylvanie et son administration en jouent à dessein n'étonnera personne. C'est la vengeance promise à Mumia depuis sa sortie du couloir de la mort. La justice fédérale sera-t-elle enfin réactive à ce pied de nez des autorités politiques ? C'est le moins que l'on puisse attendre car pour la première fois - dans l'histoire judiciaire de ce type d'affaire - la décision du juge faisait honneur au respect du droit constitutionnel en faveur d'un prisonnier malade. Espérons que les recours de la défense de Mumia le conforteront à maintenir sa décision. D'autant qu'il en va de la santé de Mumia mais aussi de celle des milliers de prisonniers de Pennsylvanie, et beaucoup plus encore à l'échelle des Etats-Unis.

SCANDALE SANITAIRE A PROPOS DE LA QUALITE DE L'EAU A LA PRISON DE MAHANAY

Depuis plusieurs mois, Mumia et les détenus de la prison de Mahanoy sont contraints de se doucher avec de l'eau brune et huileuse. La même eau est seulement filtrée pour la boisson ! Seul le personnel pénitentiaire a droit à de l'eau en bouteille. Les prisonniers quant à eux n'ont accès à cette eau consommable que lors des visites de leurs proches ou de leurs amis. Conséquence aggravante pour Mumia, son affection cutanée due à l'hépatite C ne peut plus être traitée avec cette eau impropre et dangereuse pour la santé. Ainsi est-il privé des bains quotidiens qui soulageaient sa souffrance. L'administration est toutefois restée de marbre face à la protestation des prisonniers. Il aura fallu une mobilisation des familles et une sensibilisation de l'opinion publique (à l'appel de Mumia et de ses soutiens) pour qu'enfin le Gouverneur de Pennsylvanie commence à prêter attention à la solution au problème (à suivre).

INFORMATIONS DIVERSES :

- ▶ Le prochain rassemblement mensuel de soutien à Mumia aura lieu le MERCREDI 5 AVRIL (18h) à proximité de l'ambassade des Etats-Unis place de la Concorde à Paris (angle rue de Rivoli - jardin des Tuileries)
- ▶ Grâce aux nombreux donateurs qui ont répondu à nos appels, plus de 25.000 euros ont été collectés en 2016 en faveur de la défense de Mumia. Cet argent a permis notamment de contribuer à la prise en charge des procédures judiciaires très coûteuses pour qu'il puisse se soigner. Cette solidarité doit se poursuivre en 2017 pour donner à Mumia les moyens de poursuivre son combat contre la maladie et pour sa libération. A cet effet, nous lançons un nouvel appel à dons ([Cliquez ici](#)).
- ▶ Le Collectif de Thau (Sète) des soutiens à Mumia, toujours très actif, a organisé le 18 mars une soirée qui a rassemblé près d'une centaine de personnes avec musique et débat autour des créations de Georges Brassens, l'illustre artiste du pays. La peine de mort et la situation de Mumia furent au centre des discussions.
- ▶ Une délégation du Collectif français rendra visite à Mumia fin avril à l'occasion de son 63ème anniversaire et

participera à différentes rencontres avec sa famille et ses soutiens. La délégation sera composée de Claude Guillaumaud-Pujol (Just Justice), Jacky Hortaut (Cgt) et Jonathan Lère (animateur du Collectif de Tours des soutiens à Mumia)